



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7075^e séance

Lundi 9 décembre 2013, à 10 h 5

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Tarek Mitri et de M. Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne la parole à M. Mitri.

M. Mitri : Les conditions de sécurité en Libye demeurent précaires. Le désarroi et l'inquiétude de la population civile sont de plus en plus prononcés. Durant les dernières semaines, des manifestations populaires, tant à Tripoli qu'à Benghazi et à Darnah, ont permis aux Libyens de dire haut et fort leur frustration quant au processus politique et leur méfiance à l'égard des brigades.

(l'orateur poursuit en anglais)

À Tripoli, la colère de la population contre les brigades révolutionnaires et les autres groupes armés est exacerbée par les affrontements fréquents entre ces groupes. Un incident mineur a rapidement dégénéré en affrontements féroces qui se sont répandus dans la capitale. Répondant aux appels à manifester massivement pour exiger le retrait des groupes armés de la capitale, lancés notamment par le conseil municipal de Tripoli, la population est descendue dans la rue après les prières du vendredi 15 novembre, et les manifestants ont convergé vers le quartier général de brigades révolutionnaires originaires de Misrata qui contrôlent le quartier de Gharghour. Hélas, 46 personnes ont perdu la vie et 516 autres ont été blessées. Des groupes importants de population se sont mobilisés dans le cadre d'une campagne de désobéissance civile, exigeant

le départ de toutes les formations armées. Cédant à la pression de la population, les forces de Misrata ont depuis annoncé leur retrait de la ville. Un certain nombre d'autres brigades ont également quitté les lieux qu'elles occupaient.

Il y a également eu une vague de manifestations à Benghazi pour demander l'expulsion des brigades armées, et la reformation de la police et de l'armée. Ces protestations publiques s'inscrivent dans le cadre de niveaux sans précédent d'insécurité enregistrés ces dernières semaines, les assassinats et enlèvements de responsables des services de sécurité et de représentants de l'État semblant s'être multipliés aussi bien à Benghazi qu'à Derna. Les autorités ont nommé un commandant militaire pour Benghazi, chargé de rétablir la stabilité dans la ville et aux alentours, avant un déploiement à grande échelle d'unités de l'armée libyenne. Malgré ces mesures, de graves problèmes doivent encore être surmontés. Le 18 novembre, le commandant militaire de Benghazi a survécu à une tentative d'assassinat, perçue comme la poursuite d'actions soutenues ciblant des symboles de l'autorité de l'État. De violents affrontements ont éclaté à Benghazi le 25 novembre entre des unités des forces spéciales et des brigades d'Ansar al-Charia. Le bilan officiel est de neuf morts, sans compter le nombre, non communiqué, de victimes du côté d'Ansar al-Charia. Malgré une trêve négociée, celle-ci demeure fragile, compte tenu des informations relatives à des meurtres commis par la suite et ciblant des membres des forces spéciales.

En dépit des mesures prises par le Gouvernement pour le déploiement rapide d'unités de l'armée à Tripoli afin d'éviter un vide sécuritaire, les capacités insuffisantes des institutions publiques de l'armée et de la police restent un grave problème. Des doutes persistent également sur le caractère global et durable de certaines de ces mesures récentes. Les faits survenus le mois dernier ont de nouveau souligné la nécessité de dialoguer avec les principaux groupes armés. À l'heure actuelle, nous considérons qu'il est essentiel que toutes les parties prennent part à un dialogue et qu'il faut bien équilibrer les mesures d'incitation afin d'encourager un processus complet de réintégration et, à terme, de désarmement des groupes armés, et progresser donc en définitive vers la mise en place d'un monopole de l'État pour ce qui est de l'emploi de la force armée.

Dans le contexte de l'insécurité qui règne depuis de nombreux mois, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a demandé un

renforcement de la protection de ses installations, une mesure habituelle pour les missions diplomatiques et organismes internationaux et régionaux, en Libye et ailleurs. La demande du Secrétaire général concernant un groupe de gardes qui pourrait être dépêché à Tripoli et la réponse du Conseil ont été très mal interprétées par des groupes en Libye, certains étant allés jusqu'à suspecter cette proposition d'accord d'être le prélude à une intervention internationale. Le Gouvernement libyen et la MANUL ont donné des précisions et ont dû énoncer une évidence. Nous ne devons épargner aucun effort pour dissiper les interprétations erronées et les soupçons, même s'ils peuvent sembler totalement injustifiés, et pour réaffirmer le rôle de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, attachée au plein respect de la souveraineté nationale du pays.

La situation des 8 000 personnes détenues dans le cadre du conflit demeure préoccupante. La majorité de ces personnes sont toujours détenues par des brigades armées, dans l'attente d'une procédure judiciaire. Les détentions et interrogatoires prolongés sans réel contrôle ou supervision de l'État ont créé un environnement propice à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. La MANUL dispose de preuves solides attestant d'actes de torture, 27 décès en détention ayant été enregistrés depuis la fin du conflit, dont 11 cette année. Notre rapport sur la torture, intitulé « Torture et décès en détention en Libye », publié en octobre par la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a fait l'objet de beaucoup d'attention en Libye, et le Gouvernement a accueilli avec satisfaction les recommandations qui y sont formulées. Nous estimons encourageante l'amélioration des conditions de détention dans les centres placés sous l'autorité d'agents de la police judiciaire récemment formés. À cet égard, la MANUL poursuivra ses activités de contrôle et ses efforts visant à aider la police judiciaire à développer ses capacités pour que tous les centres de détention soient gérés conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

J'ai le plaisir de signaler qu'une nouvelle loi sur la justice de transition a été promulguée la semaine dernière par le Congrès général national. Cette loi prévoit des dispositions relatives à la recherche de la vérité et à l'indemnisation des victimes et exige que les détenus soient libérés ou remis aux autorités judiciaires dans les 90 jours suivant sa promulgation. La MANUL a fait des observations détaillées, fondées sur les meilleures pratiques, et certaines d'entre elles ont été dûment prises en compte. Dans un contexte similaire,

je salue la récente libération de quatre chefs importants de la tribu Warfallah, détenus pendant plus d'un an dans la ville d'Al-Zawiya, sans inculpation ni procès. Des initiatives semblables contribueront certainement au processus d'établissement de l'état de droit et à la réconciliation nationale.

Depuis l'exposé que j'ai présenté au Conseil le 4 novembre concernant les systèmes portables de défense anti-aérienne (MANPADS) et le concentré orange d'oxyde d'uranium, ou concentré d'uranium, la MANUL a reçu des informations indicatives mais a demandé aux autorités libyennes de communiquer plus de documents relatifs aux MANPADS placés sous leur contrôle. En outre, la Mission espère que les partenaires internationaux coopéreront davantage sur les questions liées à la prolifération des armes. S'agissant du concentré d'uranium, nous avons reçu des informations indiquant que 6 400 barils sont entreposés dans une ancienne installation militaire hors-service, près de Sabha, dans le sud.

Ils sont sous le contrôle de l'armée libyenne. Avec l'appui de la MANUL, une équipe d'inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) effectuera une visite ce mois-ci afin de vérifier les stocks existants et les conditions de stockage. À la suite de la vérification de la destruction en avril et mai de cette année de près de neuf tonnes d'ypérite, une équipe d'inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques devrait effectuer une visite dans le courant du mois en vue d'observer et de vérifier la destruction d'armes chimiques conformément aux obligations qui incombent à la Libye au titre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Le Premier Ministre a créé une commission interministérielle chargée de mettre au point une stratégie nationale de gestion des armes et des munitions, et la MANUL lui assurera une coopération étroite dans cette entreprise.

Les progrès se poursuivent en vue de l'élection des 60 membres d'une assemblée chargée de rédaction de la Constitution : le processus de nomination s'est clos le 7 novembre, 700 candidats se sont enregistrés, dont 74 femmes qui se disputeront les six sièges réservés aux femmes. Un processus de certification, accompagné du droit de faire appel, est actuellement en cours. La liste préliminaire des candidats a été publiée le 7 décembre. Avec l'aide de la MANUL, un plan d'action conjoint a été élaboré par un nouveau réseau national de femmes

en vue d'autonomiser les femmes et de renforcer leur participation au processus politique, notamment lors des prochaines élections.

Bien que la première phase de l'inscription des électeurs ait démarré le 1^{er} décembre, La Haute Commission électorale nationale hésite à fixer une date définitive pour le scrutin. Ceci est dû en partie au boycott des nominations de la part de la communauté amazigh. Bien que six sièges aient été réservés aux minorités ethniques et culturelles, le désaccord sur les garanties constitutionnelles attend une solution de compromis acceptable.

Compte tenu de l'absence continue d'accord politique sur le mandat du Congrès général national, j'ai convoqué au mois de novembre une réunion consultative de 40 dirigeants des principales forces politiques, de femmes et d'autres personnalités indépendantes en vue d'examiner les diverses options de gestion de la transition démocratique. Comme cela a été le cas lors des premières consultations que j'avais convoquées un mois plus tôt, les échanges ont été très francs, mais ont également été le reflet d'une volonté commune de l'ensemble des participants de parvenir à un accord sur la voie à suivre, un accord fondé sur un engagement en faveur du processus démocratique et conscient de la nécessité de prévenir à tous prix un vide politique.

Lors de mes exposés précédents au Conseil, j'ai souligné le rôle important qu'un dialogue national ouvert à tous peut jouer pour éviter une polarisation politique excessive et produire une vision commune pour l'avenir, l'avenir immédiat comme l'avenir à plus long terme. Plusieurs initiatives de dialogue national ont été annoncées ces derniers mois, et la MANUL continuera d'insister sur la nécessité d'avoir un seul processus qui rallie l'acceptation de toutes les parties.

(l'orateur reprend en français)

La MANUL continue de contribuer à la préparation du dialogue national en donnant des conseils et en fournissant une assistance technique. Ce travail a connu un certain progrès. En novembre dernier, nous avons organisé une session de formation au dialogue et de discussion entre les représentants des différentes tendances politiques. Je suis encouragé par l'intérêt exprimé par nos interlocuteurs libyens, ainsi que par leur appréciation du travail de la MANUL dans ce domaine. Nous avons été appelés à être engagés de plain-pied dans cet effort, et j'assure le Conseil que nous le ferons.

Le Président : Je remercie M. Mitri pour son exposé.

Je donne la parole à M. Gasana.

M. Gasana (Rwanda) *(parle en anglais)* : Au titre du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité en date du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur le travail réalisé par le Comité créé par la même résolution. Le rapport porte sur la période allant du 17 septembre au 9 décembre 2013, au cours de laquelle les membres du Comité se sont réunis une fois, dans le cadre de consultations.

Lors des consultations tenues le 6 novembre, le Comité a entendu une mise à jour par le Groupe d'experts sur le travail réalisé depuis la soumission de son rapport intérimaire en juillet, et rencontré le nouveau coordonnateur et spécialiste des armes du Groupe. Le Groupe a déploré les difficultés rencontrées pour obtenir des réponses de certains États Membres à des demandes de visites, en dépit de l'assistance fournie par le Comité qui avait adressé des lettres de suivi à six États Membres à cet égard. S'agissant des déplacements du Groupe, ce dernier a fait rapport sur les visites effectuées dans cinq États Membres, dont trois en Libye et une au siège d'INTERPOL, ainsi que sa participation à une conférence du Forum des pays arabes sur le recouvrement d'avoirs.

Pour ce qui est du suivi de l'application des mesures de sanctions, le Groupe a indiqué qu'il menait des activités de surveillance et des enquêtes à propos des personnes faisant l'objet d'une interdiction de voyager. S'agissant de l'embargo sur les armes, le Groupe s'est dit préoccupé par les rapports qui continuent de faire état de la violation de cet embargo, tant depuis que vers la Libye. Pour ce qui est des transferts notifiés vers la Libye, le Groupe a déclaré qu'il avait dûment examiné les efforts déployés par la Libye pour créer un système d'achat effectif et efficace. Quant au gel des avoirs, le Groupe a rappelé qu'il restait préoccupé par la capacité d'un nombre considérable d'États Membres à appliquer et à respecter les mesures de gel des avoirs de l'ONU et qu'il menait des enquêtes sur la question.

Et au cours également des consultations tenues le 6 novembre, le Comité a examiné les questions en suspens, le processus d'achat d'armes de la Libye et une question relative à des installations de stockage à Sabha (Libye) où, apparemment, un grand nombre de systèmes portables de défense anti-aérienne et du concentré

d'uranium étaient stockés, entre autres choses, et qui avaient l'objet de consultations du Conseil de sécurité le 4 novembre. Le Groupe a fourni des informations supplémentaires sur cette question, en soulignant le travail mené par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Service de la lutte antimines des Nations Unies sur la sécurisation des stocks, et en émettant l'avis que le concentré d'uranium ne posait pas un grand risque à la sécurité en l'absence de conditionnement, ce qui nécessiterait des installations nationales. Enfin, j'ai mis à jour le Comité sur le statut de l'accord de notice spéciale conclu entre INTERPOL et le Conseil de sécurité, en signalant que des notices avaient été publiées concernant 17 personnes et les deux entités inscrites sur la liste du Comité, tandis que trois inscriptions n'étaient pas accompagnées des données d'identification minimales requises pour faire l'objet d'une notice spéciale.

Je voudrais, pour conclure, fournir les dernières statistiques sur les questions examinées par le Comité depuis le dernier rapport périodique présenté au Conseil (voir S/PV.7031). S'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a reçu deux notifications qui n'ont pas fait l'objet d'une décision négative. Le Comité a également répondu à deux demandes d'États Membres sollicitant des directives et reçu d'un État Membre un rapport d'inspection en application du paragraphe 13 de la résolution 1970 (2011) et du paragraphe 15 de la résolution 1973 (2011) concernant les mesures d'embargo sur les armes.

Le Président : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.